

STOP

AU MASSACRE
DE NOS PASSEREAUX !



AIDEZ-NOUS

à faire respecter les lois

Donnez à la LPO !

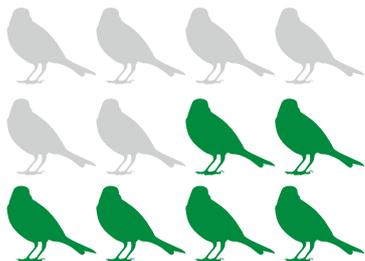


AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Les passereaux représentent



des oiseaux nicheurs de France



Perte de la moitié de nos passereaux en 40 ans :

atteinte significative des équilibres et de la diversité écologique !



Le nombre de passereaux en liste rouge a été multiplié par deux
en moins de 10 ans !

DES CHIFFRES ACCABLANTS :

Le Bruant ortolan

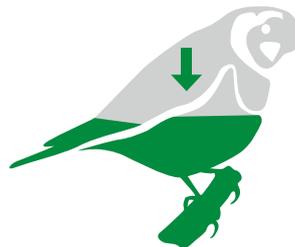
15 000 tués chaque fin d'été dans le département des Landes



Un déclin de **90%** de l'espèce en 30 ans en Europe !

Le Chardonneret élégant

En 2016 : fait son entrée dans la liste rouge en tant qu'espèce « vulnérable »



Perte de plus de **50%** des effectifs depuis le début du XXI^e siècle !

240 000*
PINSONS
DES ARBRES

50 000*
PINSONS
DU NORD

Les pinsons

Victimes de braconnage chaque année :



* Source BirdLife international

Reconnus comme « espèces protégées », il est interdit de porter atteinte aux individus mais également à leurs nids et à leurs couvées, donc de les capturer, les détenir, les transporter, ou les commercialiser.

La LPO demande à ce que les lois soient respectées dans notre pays ! Il est intolérable que certains s'autorisent, sous prétexte de « traditions françaises », à massacrer les passereaux. Capturés selon des techniques non sélectives (glu, matole...), englués, écrasés ou mutilés avant d'être achevés, **la LPO dénonce ces pratiques barbares d'un autre temps qu'il faut abolir.**



Pinson des arbres tué dans une lecque © Cabs



Trafic de bruants ortolans © Cabs

Le braconnage de ces espèces a lieu la plupart du temps par pur plaisir mais il alimente aussi parfois un trafic financier juteux. Les Bruants ortolans sont revendus jusqu'à 150 € par oiseau, en toute illégalité, pour être cuisinés. Les chardonnerets serviront, eux, d'oiseaux d'ornements. Les risques encourus, pouvant en théorie aller jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende, ne découragent pourtant pas les braconniers. **Et pour cause : malgré les mesures légales mises en place pour la protection de ces espèces, certaines « dérogations » et autres « petits arrangements » couverts par une poignée d'élus locaux viennent trop fréquemment anéantir tout le travail de protection !**

Chaque année, des faits flagrants de braconnage sont mis en lumière par la LPO et ses collègues européens de Cabs. Le président de la LPO et les militants prennent des risques physiques chaque année pour trouver et dénoncer les sites de piégeage. Ils sont rapportés aux autorités comme la police de la nature (ONCFS), la gendarmerie ou la police. Pourtant, alors que nous comptons quelques centaines de sites de braconnage actifs, quelques dizaines de procédures seulement aboutissent chaque année, souvent accompagnées de sanctions dérisoires.

Questionnée par l'Union européenne, la France répond la main sur le coeur que tout est mis en oeuvre pour mettre fin à ces pratiques. Il n'en est rien. Force est de constater que, contrairement aux engagements pris et répétés, au plus haut niveau de l'État, le braconnage se poursuit plus que jamais sur le terrain !



Grive capturée à la glu © Cabs

Avec **vous** et grâce à **vous**, nous disons

STOP **AU MASSACRE** DE NOS PASSEREAUX !

AIDEZ-NOUS à faire respecter les lois

Donnez à la LPO !

• **Pour mener les braconniers devant les tribunaux et rappeler à la France ses engagements européens et internationaux.** Sans se décourager et en espérant à chaque fois que les plaintes ne seront pas classées sans suite, la LPO dénonce et se constitue partie civile à chaque violation de droit constatée.

• **Pour renforcer nos actions sur le terrain.** La LPO identifie les sites de braconnage, saisit les cages, libère les oiseaux. Ceux qui sont blessés sont accueillis dans **nos centres de sauvegarde et les équipes soignent alors les blessures** dues principalement à une détention longue (grande fatigue, ailes luxées par les diverses manipulations, voire mutilés des ailes pour éviter que les oiseaux s'envolent).

• **Pour sensibiliser et mobiliser le grand public sur ces pratiques barbares qui existent encore au XXI^{ème} siècle dans notre pays.**

La campagne lancée pour dénoncer ces actes cruels et rappeler au Président de la République ses engagements a été très largement

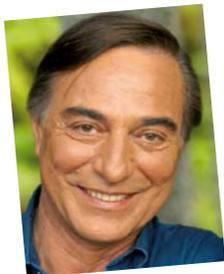
relayée dans la presse et la pétition a recueilli plus de 320 000 signatures. Malgré notre mobilisation, la chasse à la glu n'a pas été interdite dans la Loi biodiversité. C'est pourquoi, nous déposons une plainte auprès de la Commission européenne.

• **Pour continuer à interpeller les pouvoirs publics** sur le braconnage des oiseaux familiers. Chaque année, notre association écrit, interpelle, relance, rencontre préfets, ministre de l'Environnement, ministre de l'Intérieur, Premier ministre... Mais nous attendons toujours des réponses concrètes et efficaces. Nous devons continuer à agir grâce à votre soutien.

• **Pour poursuivre notre travail quotidien de protection des espèces.**

LES OBJECTIFS DE LA LPO :

- que tous les piéges non sélectifs cessent en France,
- que la chasse à la glu soit interdite partout sur notre territoire,
- que les autorités fassent respecter le droit et que les dérogations cessent,
- que les plaintes soient prises en considération et les individus condamnés justement,
- que nos actions de sensibilisation et d'éducation fassent évoluer les mentalités pour que cessent ces pratiques barbares.



Chère Madame, Cher Monsieur,

STOP **AU MASSACRE** DE NOS PASSEREAUX !

Cet été 2016 nous fêtons l'anniversaire de la loi relative à la protection de la nature (10 juillet 1976) qui a permis à de nombreuses espèces d'oiseaux de bénéficier enfin du statut d'espèce protégée. Et pourtant, 40 ans après, de trop nombreux passereaux continuent d'être victimes de **piégeage non sélectif voire de braconnage, pratique qui non seulement met en péril certaines populations d'oiseaux mais qui s'exerce de manière cruelle et barbare.**

Sous couvert d'une soi-disant « tolérance » vis-à-vis d'activités dites « traditionnelles », l'État (de droite comme de gauche), ferme les yeux depuis de trop nombreuses années. Les dérogations ponctuelles accordées par la France pour piéger quelques espèces (en PACA la glu est autorisée pour piéger les grives et les merles, dans le sud-ouest les alouettes peuvent être capturées par des cages pièges appelées matoles) servent de prétexte pour s'emparer de plusieurs dizaines de milliers d'oiseaux familiers protégés.

Il arrive que **des consignes soient données à la police de la nature pour ne pas inquiéter les braconniers. C'est le cas chaque année dans les Landes avec le Bruant ortolan.** Ainsi, tandis que les plus hautes sphères de l'État rappellent l'importance des enjeux de protection de la biodiversité, sur le terrain, **en France, 500 000 passereaux sont massacrés chaque année.**

Il est urgent d'agir. Ensemble, mettons fin à ces pratiques barbares, illégales et d'un autre temps. Votre don nous permettra d'agir avec la plus totale liberté.

Nous comptons sur votre soutien pour défendre les espèces en danger.
Avec toute ma reconnaissance,

R. Bougrain Dubourg

Président de la LPO

Oui, je veux aider la LPO à renforcer la protection des espèces :

Je fais un don ponctuel de :

- 30 €, soit 10,20 € après déduction fiscale
- 50 €, soit 17 € après déduction fiscale
- 75 €, soit 25,50 € après déduction fiscale
- 100 €, soit 34 € après déduction fiscale
- 300 €, soit 102 € après déduction fiscale
- un soutien libre de €

Je règle par :

Chèque bancaire à l'ordre de la LPO

Carte bancaire n°

Expiration :

Date et signature :

Cryptogramme visuel :

(Trois derniers chiffres au dos de votre carte)

STOP AU MASSACRE
DE NOS PASSEREAUX !

Je sais que soutenir la LPO par un prélèvement automatique mensualisé c'est :

- Donner à la LPO toute ma confiance pour affecter mes dons **aux missions qui en ont le plus besoin**
- Donner à la LPO une visibilité financière sur le long terme pour **planifier ses actions et agir dans la durée**
- Permettre à la LPO de **limiter ses frais de gestion**

*Merci de votre
générosité !*

Je souhaite soutenir toutes les actions de la LPO par un prélèvement automatique mensuel de :

10 €/mois 15 €/mois 30 €/mois /mois *Remplir le mandat au dos ▶*

Je soutiens déjà la LPO par prélèvement automatique et je souhaite augmenter mon soutien mensuel de :

1 €/mois 3 €/mois 5 €/mois /mois

Plus rapide : donnez par
téléphone au 05 46 82 12 31
(règlement par carte bancaire
uniquement) ou sur :
<http://monespace.lpo.fr>

M.* Mme* Mlle*

BS1AAD16

Nom* : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* Ville* :

Tél. : Courriel :

Date de naissance : Profession (si retraité dernière profession) :

- J'autorise la LPO à utiliser mes coordonnées pour m'envoyer des informations sur ses actions
- Legs, donations, assurances-vie, je souhaite recevoir des informations en toute confidentialité.

* Mentions obligatoires

VOTRE SOUTIEN EN TOUTE CONFIANCE

Reconnue d'utilité publique, la LPO est susceptible d'être contrôlée à tout moment par la Cour des comptes. Chaque année, nos comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes. En 2015, 88 % des dépenses ont été consacrées à la réalisation de nos missions. Les frais de recherche de fonds privés se sont élevés à 527 007€ soit 4 % de notre budget.

VOTRE DON EST DÉDUCTIBLE DE VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU

En faisant un don à la LPO, vous bénéficiez d'une déduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. La LPO vous adressera un reçu fiscal en début d'année.

À retourner à : **LPO • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX**

Vos coordonnées sont nécessaires au traitement de votre don et de votre reçu fiscal. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez, en vous adressant au siège de la LPO, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.


BirdLife
INTERNATIONAL
LPO France Partenaire officiel



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

"Ici, un chardonneret s'agite, arrachant ses plumes pour essayer de se désengluer ; là, une fauvette est déjà morte après s'être débattue durant de longues heures ; ailleurs, un Bruant ortolan est capturé, engraisé dans le noir, puis noyé dans l'Armagnac pour être cuisiné ; plus loin c'est un rougegorge qui meurt écrasé sous une grosse pierre plate..."



*Merci
pour votre
soutien*

Retrouvez cette campagne sur www.lpo.fr

Notre Service Gestion de la vie associative est à votre écoute au **05 46 82 12 31** ou par email : dons@lpo.fr

Ligue pour la Protection des Oiseaux

CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX • Tél. 05 46 82 12 34

Fax 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr

Conception : Claire Parrot. Graphisme/Mise en page : Cécile Rousse,

Service Éditions LPO © 2016 - ED1604001CR. Photos : A. Audevard ; Cabs,

Imprimerie Sipap (86 Poitiers) - Imprim'Vert. Imprimé avec des encres végétales sur Cyclus Print


BirdLife
INTERNATIONAL

LPO France Partenaire officiel



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ